



Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie
8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON
BP 2357 98846 NOUMÉA CEDEX
Tel/Fax : (687) 28.51.20

Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr
Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Enquête sur le panier calédonien en septembre 2018 Comparaison de septembre 2018 avec septembre 2017

L'association de consommateurs UFC Que Choisir de Nouvelle-Calédonie a réalisé en septembre 2018 une enquête sur les prix de son panier calédonien dans 8 magasins (Géant Dumbéa a été ajouté). Nos enquêteurs ont relevé, juste avant le passage de la TGC à taux pleins, les prix d'une liste de 108 produits d'alimentation et alcool, d'entretien, de beauté, d'hygiène et pour animaux.

Les changements de références et les absences de produits en rayons n'ont permis que de trouver 62 produits en commun dans les 8 magasins.

Afin d'éviter d'éventuelles et opportunistes manipulations de prix par les distributeurs, notre panier est confidentiel. Il est inutile de nous contacter pour nous demander la liste ou les prix relevés.

Résultats avec 62 produits identiques* dans les 8 magasins pour septembre 2018

ENSEIGNE	CARREFOUR KENU IN	CASINO BELLE VIE	GÉANT SAINTE MARIE	SUPER U KAMERE	GÉANT DUMBÉA	SUPER U MAGECO	SIMPLY MARKET	CHAMPION N'GEA
Montant total en CFP	30337	31847	32075	32208	32458	32616	33693	34291
Classement	1	2	3	4	5	6	7	8
Écart en CFP	-	1510	1738	1871	2121	2279	3356	3954
Écart en %	-	5 %	5,7 %	6,2 %	7 %	7,5 %	11,1 %	13 %
Nombre de produits au prix le plus bas	14	8	13	10	15	19	8	2
Écart en montant avec le panier « MiniPrix »	2066	3576	3804	3937	4187	4345	5422	6020

L'enseigne avec le panier le moins cher est Carrefour Kenu In, avec un écart important (5% au moins) avec les autres magasins.

Les 2 enseignes Champion N'Gea et Simply Market sont de loin les plus chères (de plus de 3300 CFP !) : quand c'est possible, choisissez donc les autres enseignes.

Dans le choix de votre enseigne, tenez compte du fait qu'un véhicule moyen vous coûte de l'ordre de 60 CFP/km (entre le carburant, l'amortissement du véhicule, l'assurance...).

Le prix du panier « MiniPrix », qui suppose de faire le tour des enseignes pour acheter les produits les moins chers parmi les 8 magasins, est de **28 271 CFP**.

Les enseignes sont entre 7% (pour Carrefour Kenu In) et 21 % (pour Champion N'Géa) plus chères que le panier « MiniPrix ». Ces écarts montrent que les distributeurs pourraient proposer des prix plus bas.

Super U Mageco propose 19 produits au prix le plus bas, Champion N'Gea uniquement 2.

62 produits identiques* = alimentation et alcool, produits de toilette et produits ménagers, de même marque et de même conditionnement, sur les 108 produits mesurés en septembre 2018

Sur les 62 produits sélectionnés, 24 sont en promotion dans au moins un des magasins. Dans ces 24 promotions, 11 seulement sont au prix le plus bas de tous les magasins. Autrement dit, une « promotion » ne vous assure pas que vous avez trouvé le meilleur prix !

Nous invitons le consommateur à se rendre sur le site de l'Observatoire des prix de la Nouvelle-Calédonie www.observatoiredesprix.nc pour comparer les prix de ses produits préférés et ainsi mieux choisir où acheter.

Comparatif septembre 2017 / septembre 2018 sur un panier de 57 produits identiques* dans 7 magasins**

Le prix moyen du panier a augmenté de + 1,1% entre septembre 2017 et septembre 2018. Les chiffres de l'ISEE indiquent une variation des prix de l'alimentation hors alcool de -0,67% sur la même période.

Prix moyen du panier septembre 2017 en CFP	24 410
Prix moyen du panier septembre 2018 en CFP	24 671
Ecart en montant CFP	261
Evolution en %	+ 1,1 %

Individuellement, les différents magasins suivent des variations des prix du panier notablement différentes :

- un magasin en baisse : Carrefour Kenu In de 3,7%,
- 6 magasins en hausse avec un mauvais point pour Super U Mageco qui est en augmentation de 5%.

Pour la politique des prix, c'est toujours la valse des étiquettes : sur 399 produits (57 produits dans 7 magasins), 226 ont un prix en baisse et 111 sont en augmentation de plus de + 5 %. Difficile pour le consommateur de s'y retrouver.

REPARTITION DES PRODUITS	CARREFOUR KENU IN	SUPER U MAGECO	SUPER U KAMERE	GÉANT SAINTE MARIE	CASINO BELLE VIE	SIMPLY MARKET	CHAMPION N'GEA
% de produits en baisse	68 %	67 %	65 %	54 %	51 %	49 %	42 %
% de produits en hausse de moins de + 5%	11 %	5%	10 %	21 %	21 %	23 %	18 %
% de produits en hausse de plus de + 5%	21 %	28 %	25 %	25 %	28 %	28 %	40 %

Un conseil : repérez vos produits habituels, ne les achetez pas quand le prix augmente : changez de magasin ! **Appuyez-vous sur l'observatoire des prix pour repérer les magasins offrant un meilleur prix.** Il n'y a que la concurrence qui force les enseignes à la baisse : en métropole, notre association ne mesure des prix plus bas que lorsque deux enseignes sont proches et se font concurrence.

*** 57 produits identiques= alimentation hors alcool, produits de toilette et produits ménagers, de même marque et de même conditionnement, sur les 108 produits mesurés en septembre 2017 et 2018

TGC :

Aujourd'hui, pour le consommateur, il est parfois difficile, voire impossible, de vérifier le taux de TGC qui s'applique à chacun de ses achats.

Nous avons déjà indiqué, dans notre bulletin n°33 (fin 2017 !) notre demande en matière d'affichage de la TGC sur le ticket de caisse : le taux de TGC doit être indiqué pour chaque article, par exemple avec un code sur la ligne correspondant à l'article, le code renvoyant en bas du ticket vers le taux appliqué.

Seule possibilité de vérification quand le taux de l'article n'est pas précisé : acheter les produits séparément...

Nous avons noté dans nos propres achats des erreurs dans les taux de TGC appliqués. Lorsque le taux est trop élevé, c'est au détriment du consommateur, lorsqu'il est trop faible, c'est au détriment de la Nouvelle-Calédonie. Le commerçant n'est jamais perdant.

Si un produit est facturé au consommateur à un taux de TGC trop élevé, le consommateur peut demander au commerçant le remboursement du trop-perçu. Si une demande orale ne suffit pas, le consommateur peut déposer un courrier au magasin (démarche à suivre en bas de page). Que la démarche soit ou non un succès, le consommateur est invité à demander au commerçant de baisser le prix du produit et à faire un signalement au 056789 (date, lieu, produit, taux ; conserver le ticket de caisse !). Nous recueillons également ces informations pour appuyer le signalement.

Ce qu'il faut retenir :

Les taux de TGC s'appliquant aux produits alimentaires sont à rechercher sur le site tgc.nc :

- l'alimentaire est en très grande majorité à 0% ou à 3% ;
- les boissons alcoolisées, les boissons sucrées et édulcorées, les glaces, biscuits, confiseries et pâtisseries ainsi que le caviar, le foie gras et les escargots sont à 22%. Les aliments pour animaux sont aussi à 22%.

Les taux pourraient utilement apparaître sur le site de l'observatoire des prix, à côté de chaque produit. Il y est déjà indiqué le « prix de référence TTC avant TGC », à savoir le prix de vente au détail pratiqué au 30 avril 2018.

Nous mobilisons nos bénévoles pour un prochain relevé de prix dans les prochaines semaines.

Pour le Conseil d'Administration
la présidente, Luce Lorenzin
CONTACT PRESSE : 28 51 20 / 75 13 24
Nouméa, le 23 octobre 2018

Démarche à suivre pour une demande auprès d'un commerçant

- rédiger un courrier indiquant vos nom, prénom, adresse, téléphone, la date, le destinataire, votre demande précise (« le *date*, j'ai acheté chez vous le produit *descriptif* qui m'a été facturé au taux de TGC de *indiquer le taux* %. Ce produit étant au taux de *indiquer le taux* %, je vous prie de bien vouloir procéder au remboursement du trop-perçu. »)
- indiquer « Copie à UFC Que Choisir de Nouvelle-Calédonie » en bas du courrier après votre signature
- faire une copie de ce courrier (deux exemplaires donc)
- apporter un exemplaire au commerçant, faire tamponner, dater et signer par le commerçant le deuxième exemplaire et le récupérer (c'est la preuve du dépôt de la demande)
- nous adresser une copie de ce deuxième exemplaire